



Licenciement pour faute grave

Par **pepi67380**, le **20/03/2023** à **11:45**

Bonjour,

Je me permet d'ecrire sur ce forum car je cherche un avis sur ma situation.

Je suis agent de sécurité incendie , je change souvent de site d'intervention et donc de collegue.

L'année derniere j'ai etait affecter à un site et mon collegue c'est installer à coté de moi sur un lit de l'infirmerie et à dormis, je l'ai pris en photo pour le montrer à ma femme(et je l'ai ensuite supprimer). Ce n'etait aucunement pour le denigrer et c'etait " connu " que ce collegue passer ses journée à dormir à l'infirmerie , je n'avais aucunement l'intention de le nuire ou de le denoncer.

J'en est parler à un autre collegue qui savait aussi qu'il dormais et l'histoire c'est arreter là.Plusieurs semaine plus tard c'est arriver au oreille de ce fameux collegue qui est venu me menager en pleine rue en dehors des horaires de travail. J'en est fait par à ma hierarchie pour éviter toute esclandre , j'ai demander à etre envoyer sur un autre site. Ils sont refuser et m'on dis " d'assumer ".

Nous nous sommes expliquer avec mon collegue et tout c'est arranger.

Plusieurs semaine apres je me retrouve convoqué car j'ai nuis au bon fonctionnement de l'entreprise. Et ensuite j'ai etait licencier pour faute grave

est ce que c'est un licenciement abusif ? je fait parti de cette entreprise depuis 8 ans ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **20/03/2023** à **13:11**

Bonjour,

Pour pouvoir donner un avis, il faudrait connaître exactement le motif du licenciement indiqué dans la lettre et de combien de temps sont daté les faits en arrière...

Mais de toute façon, vous pourriez contester la faute grave devant le Conseil de

Prud'Hommes et même la cause réelle et sérieuse du licenciement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS) ou d'un avocat spécialiste...